



A : Fédération Bancaire Française
Madame Maya Atig
Directrice Générale
18 Rue Lafayette
75 009 Paris

Paris, le 6 avril 2020

Madame la Directrice Générale,

Au-delà de la terrible crise sanitaire que traverse la France aujourd'hui, les organisations professionnelles d'employeurs du cinéma et de l'audiovisuel signataires du présent courrier, souhaitent solennellement faire appel à la mobilisation et à la solidarité des organismes bancaires pour participer à l'effort collectif national pour la survie du secteur audiovisuel et cinématographique.

En effet, nos sociétés de production audiovisuelles et cinématographiques indépendantes constituées essentiellement de TPE et de PME sont elles aussi, comme dans de nombreux autres secteurs d'activités, frappées de plein fouet par la crise actuelle et éprouvées par d'importantes difficultés de financement.

Dans le prolongement des mesures économiques annoncées par le Président de la République et le Ministre de l'Économie ces dernières semaines invitant les banques privées à soutenir les entreprises confrontées à une baisse drastique de leur activité, grâce notamment à l'intervention de l'Etat, de la Banque de France et à la garantie de BPI France, nous sollicitons l'adoption, en urgence, d'un certain nombre d'engagements collectifs de vos établissements bancaires. Ces mesures, indispensables à la préservation du tissu économique de la production audiovisuelle et cinématographique française, portent principalement sur :

- l'avance des besoins de trésorerie nécessités par le recours à l'activité partielle dans l'attente du remboursement par l'État de l'allocation versée à leurs employés par nos entreprises ;
- la suspension des échéances de remboursement d'emprunt, et ce, « jusqu'à 6 mois et sans pénalités ni frais additionnels », comme annoncé par le Ministre de l'Économie, du fait du décalage des sorties de films en salles et des livraisons des œuvres audiovisuelles ;
- l'annulation des agios et des frais financiers sur les prêts en cours, générés par la crise sanitaire et les retards qu'elle va engendrer ;
- l'accès aux crédits à taux zéro pour résoudre les difficultés de trésorerie.

Sur ce dernier point, il a été précisé que le montant maximal du crédit qui pourrait être obtenu sera de 25% du chiffre d'affaires HT de l'année précédente. Nous souhaiterions que la base de calcul soit élargie à une partie des produits d'exploitation, de manière à pouvoir prendre en compte les

subventions publiques qui viennent compléter les financements privés des œuvres audiovisuelles ou cinématographiques, et sont ainsi au cœur du modèle économique des sociétés de production.

La mise en œuvre de ces mesures dans les meilleurs délais par l'ensemble de vos organismes bancaires constitue la meilleure garantie pour qu'aucune de nos sociétés adhérentes ne soit livrée au risque de faillite. C'est aussi le gage d'une reprise salutaire de l'activité de production cinématographique et audiovisuelle dès lors que la France sera sortie de cette crise.

Nous nous tenons à votre entière disposition, grâce aux moyens de télécommunications à distance, pour d'éventuelles réunions de travail nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

Avec toute notre reconnaissance pour votre écoute et votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

Pour le SPI
Gilles SACUTO

Pour l'API

Pour l'UPC
Frédéric Brillion

Pour l'ARP
Pierre JOLIVET

Pour le Satev
Christian GERIN

Pour le SPECT
Nicolas COPPERMANN

Pour le SPFA
Philippe ALESSANDRI

Pour l'USPA
Thomas ANARGYROS

Copies : Le Ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire

Le Ministre de la Culture, Franck Riester

Le Président du CNC, Dominique Boutonnat

Le Président et la Directrice générale de l'IFCIC

Le Président de BPI France

Les Président Directeurs généraux de Cofiloisirs, Coficiné, Neuflyze OBC, BNP Paribas, de la Société Générale, du Crédit Agricole et de La Banque Palatine